

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 26 novembre 2008

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12)

Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE,
M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme ROLLIN

Membres excusés représentés : (3)

M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par M. BERTHIER),
Mme TOLLOT (représentée par Mme REVEL)

Membres absents excusés : (2)

M. BARRON, M. EL HASSOUNI

Date de convocation : 20 novembre 2008

Délibération n° : 86-2008

Objet : Organisation de la soirée « Seuls en fête 2008 » Attribution de subvention

Depuis plusieurs années, le collectif d'associations caritatives et humanitaires de Dijon organise, en fin d'année, une soirée de solidarité destinées aux personnes démunies.

Cette année, l'organisation de cette manifestation, qui se déroulera le 27 décembre 2008, est prise en charge par l'Association des Restaurants du Coeur - Relais du Coeur.

Le Conseil d'Administration :

- autorise le versement d'une subvention de 600 € à l'Association des Restaurants du Coeur - Relais du Coeur, pour 2008,
- approuve que la somme sera imputée sur le budget du CCAS, chapitre 65, nature 6574.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 4 DEC. 2008

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAG : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 27 NOV. 2008